



Prangins, le 2 février 2022

Aux membres du Conseil  
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mercredi 2 février 2022**

Sous la présidence de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, à la salle communale des Morettes, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021
4. Rapport de la commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. du Postulat du conseiller Daniel Bujard –  
« **Prangins : une véritable politique culturelle** ».
5. Réponse de la Municipalité au **Postulat du conseiller André Fischer** du 18 mai 2021 sur la dénonciation du contrat liant la commune de Prangins au Service Technique Intercommunal (STI)
6. Assermentation de deux conseillers
7. Communications du Bureau
8. Dépôt de la **motion** des conseillers MM. Claude Favre, Claude Perret et Régis Bovy « **Création d'un règlement pour l'utilisation de la plage de Promenthoux, incluant dans ce règlement la base légale pour l'encaissement d'une taxe d'entrée, pour les habitants non-domiciliés sur la commune de Prangins** »
9. Dépôt du Postulat de la conseillère Joanna Baird « **Pour la vraie gestion de déchets transparente, pragmatique et préservatrice de ressources** »
10. Communications de la Municipalité
11. Rapport de la commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du **Projet de modification du règlement du Conseil communal en vue de la création d'une commission permanente de l'énergie, du climat et de la durabilité (CECD)** du conseiller Yvan Buccioli.
12. Réponse de la Municipalité à l'**interpellation concernant la commission consultative des projets municipaux** des conseillers MM. Samir Abid et Léo Durnat

13. Communications du délégué de l'ORPC (Protection civile)
14. Annonce des préavis à venir
15. Propositions individuelles et divers
16. Contre-appel

La PRESIDENTE souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

La PRESIDENTE remercie les conseillères et conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue le public et le représentant de la presse.

## **1/ Appel**

Avec 42 conseiller.ère.s présent.e.s le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 41 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Liliane Gavillet, Marina Parashkevova, MM. Jacques Auberson, Marc Baumgartner, Christian Baumgartner, Hervé Durnat, Walter Hediger, Karim Kellou, Jean-Emmanuel Pegada, Marc Pittet

## **2/ Adoption de l'ordre du jour**

La PRESIDENTE propose la modification de l'ordre du jour suivante : les communications du délégué de l'ORPC ayant été reportées de la séance du 14 décembre, il est proposé de les placer au point 4. Le point 4 de l'ordre du jour actuel devient le point 5 et les autres points sont modifiés en conséquence.

M. Yvan Buccioli prend la parole pour proposer que le nouveau point 12, réponse de la Municipalité à l'interpellation de MM. les conseillers Samir Abid et Léo Durnat soit avancé au point 11.

Vote.

**L'ordre du jour, tel que modifié,  
est accepté par 34 oui, 3 non et 4 abstentions.**

M. Claude Perret intervient pour communiquer que les motionnaires, MM. Claude Favre, Régis Bovy et lui-même ont pris la décision de retirer de manière temporaire leur motion et de revenir ultérieurement auprès du Conseil avec une version plus élaborée et plus détaillée et de laisser à la Municipalité un peu plus de temps pour mettre en marche ce projet. Le nouveau point 9 de l'ordre du jour est donc supprimé.

**L'ordre du jour, tel que modifié,  
est accepté à l'unanimité.**

### **3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021**

La discussion est ouverte.

M. Sébastien Rumley demande une explication quant au calcul du nombre des conseillers présents qui selon lui n'est pas correct. Le membre manquant en début de séance était M. Daniel Bujard, arrivé en cours de séance.

M. Blaise Cartier, à la page 107 aimerait que l'on rectifie qu'il a demandé de voter le prolongement de la séance après minuit et non la suspension comme cela est indiqué dans le procès-verbal.

Mme Laurence Christen rappelle qu'elle a envoyé un email pour s'excuser de son absence. Dans le procès-verbal, elle a été mentionnée comme absente.

Mme Isabelle Hering relève une erreur à la page 108, 4<sup>ème</sup> paragraphe avant la fin, il ne s'agit pas de CHF 55'000.- mais de 55 Millions.

M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, page 111 services des ressources humaines, il s'agit de lire que la personne engagée en CDD a été engagée en CDI et non le contraire.

Mme Bettina Venezia, au bas de la page 77, rappelle que la commission chargée du préavis 6/21 n'a pas remis son rapport car elle a demandé une prolongation du délai, alors que le procès-verbal mentionne que le rapport n'a pas été remis dans le délai imparti.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La PRESIDENTE fait voter le procès-verbal de la séance du 14 décembre, tel que modifié.

Vote

**Le procès-verbal de la séance du 14 décembre, tel que modifié,**

**est accepté par 38 oui, 0 non et 3 abstentions.**

### **4/ Communications des délégués de l'ORPC**

Pas de communications, les deux délégués, MM. Marc Pittet et Jacques Auberson s'étant excusés.

### **5/ Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. du **Postulat du conseiller Daniel Bujard – « Prangins : une véritable politique culturelle ».****

La PRESIDENTE appelle Mme Caroline Serafini, Présidente de la commission et rappelle qu'elle a été informée que des corrections doivent être apportées au rapport.

M. Olivier Binz demande la correction suivante : au 3ème paragraphe, il y a lieu de lire 2 anciens conseillers communaux et non municipaux.

Mme Caroline Serafini lit les conclusions du rapport :

*« La Commission unanime, estime que le Postulat Bujard est une invitation entièrement justifiée, à relancer le débat autour de la culture avec la Municipalité et d'autres acteurs intéressés à établir une politique culturelle à Prangins.*

*En conséquence, et au vu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier la recevabilité du Postulat Bujard, vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes:*

*Le Conseil Communal de Prangins*

*vu le Postulat Bujard déposé lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2021*

*lu le rapport de la Commission chargée de préavisier sur la recevabilité du Postulat Bujard*

*oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de préavisier sur la recevabilité du Postulat Bujard*

*attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

*décide*

*d'accepter le renvoi du Postulat Bujard à la Municipalité, qui dispose d'un délai de 6 mois pour y répondre. »*

Au nom de la Municipalité, Mme la Syndique n'a pas de commentaires à apporter.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote

**Approbation de l'envoi à la Municipalité du postulat Bujard  
par 38 oui, 1 non et 2 abstentions**

M. Daniel Bujard remercie le Conseil pour ce vote.

**6/ Réponse de la Municipalité au Postulat du conseiller André Fischer du 18 mai 2021 sur la dénonciation du contrat liant la commune de Prangins au Service Technique Intercommunal (STI).**

La PRESIDENTE demande si la Municipalité souhaite rajouter quelque chose à cette réponse. Mme la Syndique explique que la Municipalité va se déterminer par rapport à ce qui est souhaité dans le cadre de ce postulat, à savoir dénoncer le contrat avec la STI d'ici juin 2022. Mme la Syndique rappelle que Prangins est la commune qui dans le cadre de cette association a le plus grand nombre d'habitants donc l'évolution va vers une sortie de ce type de service au sein d'une association qui s'adresse essentiellement à des toutes petites communes qui ont un voire deux cas de constructions importantes sur leur territoire communal par

année, ce qui n'est plus le cas de Prangins. La commune étant dans un périmètre compact d'agglomération, elle est de ce fait vouée à augmenter sa population d'ici à l'horizon 2030-2040. La Municipalité pourra certainement donner plus de détail à la séance de juin prochain.

M. André Fischer n'a rien à rajouter, il prend acte de la réponse qui le satisfait.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil doit prendre acte de la réponse de la Municipalité et voter.

M. Léo Durgnat demande ce qui se passe si on refuse de prendre acte. La PRESIDENTE explique que ce vote n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, il reflète uniquement la prise de position du Conseil face à la réponse proposée par la Municipalité.

**A l'unanimité, le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité.**

#### **7/ Assermentation**

La PRESIDENTE invite Mme Stefanie Preussner et M. Gérald Müller à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle conseillère et le nouveau conseiller, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

La PRESIDENTE les remercie et les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de conseiller-ère-s présent-e-s passe à 44 et 43 votants.

#### **8/ Communications du Bureau.**

La PRESIDENTE informe le Conseil qu'elle a reçu deux lettres de démission, une de la conseillère Mme Marijana Mijanovic et l'autre du conseiller M. David Brown. La PRESIDENTE lit les lettres au Conseil. Les copies se trouvent en annexe.

La PRESIDENTE se réfère ensuite à la visite au bureau du Conseil de la Préfète du District de Nyon, Mme Chantal Turin, pour examiner la tenue des dossiers.

Après un contrôle très rigoureux, la Préfète a relevé que certains documents n'étaient pas des originaux, ce qui n'est pas accepté par l'administration. La PRESIDENTE rappelle donc au Conseil que, conformément au règlement, tous les documents qui doivent être adressés à la Présidente tels que les motions, postulats, interpellations, rapports de commission, amendements et tous courriers doivent toujours être des originaux signés, envoyés par poste ou déposés dans la boîte aux lettres de la commune où remis en main propre lors des séances du Conseil.

La PRESIDENTE informe le Conseil que le Bureau ne sera pas capable d'assumer seul le dépouillement des élections cantonales qui auront lieu le 20 mars prochain, 15 personnes supplémentaires seront nécessaires. Les volontaires sont priés de contacter la Secrétaire.

En ce qui concerne le préavis 9/22 remis au Conseil jeudi dernier, elle rappelle que les deux dates qui figurent en bas de celui-ci, sont les dates auxquelles le Municipal concerné est disponible pour présenter son préavis à la commission ad hoc. Cette manière de faire facilite le processus d'organisation et permet d'éviter des retards à cause de problèmes d'agenda. Les chefs de groupes et les volontaires pour une commission peuvent désormais savoir quand le municipal sera disponible pour cette première séance.

La Commission peut bien entendu demander au municipal de revenir une deuxième ou troisième fois, si elle le souhaite.

La Présidente, la Secrétaire et M. Claude Favre ont suivi une séance de formation destinée aux président(e)s et secrétaires de conseils dirigée par le Préfet et la Préfète du District de Nyon ainsi que par un juriste du Canton. La PRESIDENTE informe que cette formation a été très profitable. Une des suggestions retenues est celle de préparer un aide-mémoire pour le président ou la présidente des commissions ad hoc. Ce document sera remis lors de la prochaine séance du Conseil.

Pour terminer la PRESIDENTE mentionne que les préavis 5/21 Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que le préavis 6/21 Règlement concernant l'usage du domaine publique seront mis à l'ordre du jour de la séance du mois de mars, les commissions ayant eu besoin de plus de temps pour se réunir.

**9/ Dépôt du Postulat de la conseillère Joanna Baird « Pour la vraie gestion de déchets transparente, pragmatique et préservatrice de ressources »**

La PRESIDENTE demande à Mme Joanna Baird d'expliquer brièvement le but de son postulat.

Le postulat reconnaît la complexité de la gestion des déchets, Mme Joanna Baird en profite pour saluer l'attitude positive de la Municipalité qui elle espère va approfondir ce sujet. Afin d'accompagner la participation des citoyens dans cette démarche, l'accès à l'information et le partage de celle-ci est également très important, vu la complexité du sujet, il y a beaucoup de malentendus. Elle demande aussi l'instauration de bonnes pratiques en se basant sur ce qui se fait dans les communes voisines, afin d'optimiser le coût écologique mais également financier.

La PRESIDENTE demande quelle est la position de la Municipalité face à ce postulat. La Municipalité n'a à ce stade pas de commentaires à faire.

La discussion est ouverte.

M. André Fischer estime qu'il n'y a pas de surface disponible pour mettre en place ce que Mme Joanna Baird propose. M. Sébastien Rumley est du même avis, mais il soutient entièrement la démarche qu'il trouve très intéressante et constructive.

M. Daniel Bujard s'étonne qu'une discussion soit ouverte alors que le postulat n'en est qu'au stade de dépôt et qu'aucun rapport n'a encore été émis. Faisant partie d'un parti rose-vert, il profite de mentionner qu'il soutiendra le postulat.

La PRESIDENTE tient à rappeler que ce soir, le Conseil est amené à voter sur l'envoi ou non à la Municipalité du postulat, et ainsi déterminer si le Conseil estime que le sujet du postulat mérite un rapport de la part de la Municipalité

M. François Krull s'oppose au postulat pour deux raisons : pour l'essentiel c'est une demande de chiffres qui devraient être apportés par la Municipalité, des chiffres que l'on retrouve pour une bonne partie dans le rapport de gestion, mais il en convient, pas dans le détail que demande la postulante, mais de son point de vue suffisant. La deuxième raison est qu'en décembre le Conseil a voté, sans modifier les montants alloués aux transports, un montant de CHF 12'000.- pour précisément travailler sur la mise en place d'une ressourcerie. La Municipalité a reçu un mandat et il faut maintenant attendre de voir ce qui va être proposé avec ce montant en 2022. A sa connaissance, la postulante va rencontrer le Municipal en charge, M. Jean-Marc Bettems pour en discuter. Selon lui, il sera toujours temps pour Mme Joanna Baird de déposer un postulat voire une motion si le projet ne prend pas la direction qu'elle souhaite.

Mme Joanna Baird pense qu'il y a incompréhension. Elle rappelle que son postulat n'a pas pour but de créer une ressourcerie, elle est juste listée parmi 5 mesures proposées. La gestion des déchets est une question importante car elle ne concerne pas que la déchetterie mais elle se pose également au niveau de l'urbanisme et bien sûr de l'environnement. En ce qui concerne les chiffres, que l'on retrouve dans le rapport de gestion, ils sont, selon Mme Joanna Baird, erronés et incomplets et ne permettent pas de se rendre compte de la production de déchets par personne à Prangins et c'est ce niveau d'information qu'elle trouve utile de pouvoir communiquer à chaque citoyen.

M. Peter Dorenbos comprend que l'on demande ici à la Municipalité de définir sa politique en termes de recyclage et d'écologie, comme précédemment dans cette séance, on lui a demandé de définir sa politique culturelle. Il comprend donc la position de Mme Joanna Baird et il soutient le postulat.

La parole n'est plus demandée.

A la question de la PRESIDENTE si Mme Joanna Baird souhaite envoyer son postulat en commission ou directement à la Municipalité, celle-ci répond qu'elle souhaite envoyer son postulat directement à la Municipalité

La PRESIDENTE rappelle aux nouveaux conseillers que le postulant a besoin du soutien de la majorité du Conseil pour envoyer son postulat directement à la Municipalité.

**L'envoi du postulat directement à la Municipalité a été soutenu par 38 oui, 1 refus, 4 abstentions**

## **10/ Communications de la Municipalité**

Mme la Syndique profite de la parole qui lui est donnée pour excuser l'absence de M. Igor Diakoff qui est actuellement en campagne pour la députation vaudoise et qui dans ce cadre devait assister à un événement important.

Mme la Syndique poursuit avec les communications concernant ses dicastères

### **Service administration générale & relations extérieures :**

- Le référendum contre la décision du Conseil communal acceptant d'augmenter le taux d'imposition communal pour l'année 2022 de 55 à 58% a très largement abouti. En effet, le comité référendaire a récolté 977 signatures valables alors qu'il n'en fallait que 412, correspondant à 15% du corps électoral. La date de la votation communale, fixée par la préfecture, sera connue ultérieurement.
- L'organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale mise sur pied en début de législature est présentée dans un organigramme qui se trouve sur le site de la commune. Par ailleurs, une édition spéciale du Prangins Info a présenté l'ensemble des autorités élues pour la législature 2021-2026, soit les 5 membres de la Municipalité et les 55 membres du Conseil communal. Mme la Syndique espère que tout le monde a reçu cette édition par courrier et ayant eu des problèmes avec la Poste, demande qu'on lui signale si ce n'est pas le cas.
- La Municipalité a dévoilé fin septembre 2021 son programme de législature 2021-2026, soit ses projets pour la commune et ses habitants. Une grande partie de ces projets nécessitent d'être présentés sous forme de préavis municipaux pour adoption par le Conseil communal. Un document synthétisant l'ensemble des préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 vient d'être remis au Conseil. Il remplace celui reçu avec le budget 2022. Ce document se trouve également sur le site de la commune.

### **Service Urbanisme :**

L'office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a mis en consultation jusqu'au 28 janvier 2022 le projet de fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour le champ d'aviation de la Côte. Les observations sur cette fiche ont pu être adressées à l'OFAC. A l'issue de cette procédure, cette fiche fera l'objet d'une décision du Conseil fédéral qui se déterminera en principe en 2022 sur son adoption.

Cette fiche a été établie par l'OFAC suite à trois séances ayant eu lieu en 2019 afin d'établir un protocole de coordination en présence des services cantonaux, des communes concernées, dont Prangins, de Région de Nyon, de l'exploitant de l'aérodrome et bien sûr des services fédéraux. Elle souligne donc qu'il ne s'agit pas de décisions unilatérales de la commune de Prangins, mais bien d'une coordination entre toutes les parties concernées.

Cette coordination entre toutes les parties concernées visait notamment à se déterminer sur l'augmentation ou pas du nombre de vols autorisés, actuellement fixé à 9'000 mouvements, et sur la création/officialisation de la trajectoire pour les hélicoptères au sud de l'aérodrome, afin de dissocier ces vols de ceux des avions. Concernant l'interdiction des vols de tourisme en hélicoptère actuellement autorisés, il faut souligner que s'ils étaient maintenus, la nouvelle trajectoire, qui est d'ailleurs celle qui est déjà utilisée actuellement, aurait un impact environnemental important. En effet, l'aérodrome est situé en bordure



d'une zone sensible pour la faune, en lisière du corridor biologique de la Promenthouse et surtout à proximité de la réserve d'oiseaux d'eaux et migrateurs à l'embouchure de la Promenthouse. En conséquence, le Service cantonal de l'Environnement, Région de Nyon qui s'occupe des corridors biologiques dont celui de la Promenthouse s'opposaient formellement à cette trajectoire et la commune de Prangins a également dans ce cadre indiqué qu'elle était d'accord de remettre en question ces vols autorisés depuis 1999. En conclusion, les déterminations principales qui ont finalement été conseillées à la Confédération par l'ensemble des protagonistes est qu'on ne créait pas cette nouvelle trajectoire pour les hélicoptères, qu'on maintenait le nombre de vols à 9'000 mouvements, qu'on ne l'augmentait pas. Par contre, l'aérodrome étant un atout pour la région, la Municipalité a accueilli positivement le souhait d'ouverture d'un nouveau créneau- demandé par l'exploitant de l'aérodrome entre midi et 14h00 pour les avions. Tout le monde s'est accordé de ne plus avoir ces vols de tourisme pour les hélicoptères et donc de ne pas créer cette nouvelle trajectoire. Elle rappelle que la commune de Prangins a joué un rôle purement administratif, c'est le Conseil fédéral qui va adopter cette fiche. Prangins, comme les autres communes ont pu formuler des observations, tout comme certains particuliers.

Mme la Syndique passe la parole à Mme Alice Durnat Lévi responsable du service affaires sociales, enfance & jeunesse

Reprise du projet Sport en salle qui existe depuis 2018 et qui fonctionne assez, bien, le dimanche 30 janvier avec une nouveauté : le 13 février et le 13 mars il y aura une initiation au Parkour. Ce projet est entièrement subventionné par le service des sports et de la jeunesse du Canton année après année. Cette nouveauté, si elle rencontre du succès, pourra peut-être faire partie d'un nouveau projet.

Autre information, un appartement à loyer modéré se libère au Carroz. Il y a une annonce sur le site internet. Elle remercie le Conseil d'en faire la communication auprès de personnes intéressées et éligibles.

### **Service Environnement**

La directive concernant l'attribution des subventions en faveur de la biodiversité a été validée par la Municipalité et figure sur le site internet de la commune :

- entrée en vigueur au 1er janvier
- un tout ménage sera distribué à la population
- une séance d'information et d'échange aura lieu le 3 mars avec un professionnel.

Mme Alice Durnat Levi rappelle que si le projet rencontre un vif succès et que le fond est rapidement épuisé, la Municipalité reviendra vers le Conseil avec un préavis.

En ce qui concerne la STEP, un ultime délai a été accordé pour le choix d'une orientation pour le raccordement des eaux usées de Prangins vers Gland (nouvelle STEP du Lavasson à construire) ou Nyon (STEP de l'ASSE). La décision sera rendue au plus tard à fin mars. Cette décision dépend évidemment des coûts d'exploitation et d'investissements, mais aussi du délai, car notre STEP est vieillissant et elle ne pourrait plus fonctionner au-delà de 2025. Donc il faudra absolument se raccorder à un projet qui sera prêt en 2025.

M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, prend la parole. Il informe le Conseil que les TPN lui ont fait parvenir les statistiques d'utilisation de la ligne 805. La demande en avait été faite par M. Jacques Auberson lors de la séance du 14 décembre dernier. Ces statistiques sont extrêmement volumineuses et confidentielles. M. Jean de Wolff de Moorsel prie dès lors les personnes intéressées de lui faire parvenir un email et il leur expliquera les conditions liées à leur envoi et à leur utilisation. M. Jean de Wolff de Moorsel fait un point de situation sur le postulat Rumley et rappelle que les discussions sont toujours en cours avec les TPN mais quelques soient les décisions prises, elles ne pourront pas être implémentées avant 2024.

M. Jean de Wolff de Moorsel continue ses communications.

### **Ressources humaines**

Engagement d'une responsable du service bâtiments, Mme Catherine Affentranger, architecte de formation qui a commencé mi-janvier et la mise en place d'un nouveau système de gestion de temps pour les collaborateurs (Tipee).

### **Contrôle des habitants**

Le bureau du contrôle des habitants a été fermé du 7 au 12 janvier, les deux préposées ayant contracté la COVID.

### **Informatique**

La migration vers le nouvel ERP est en cours de finalisation au contrôle des habitants et bien que l'on soit encore dans une phase de contrôle et de correction, toutes les demandes faites par les habitants sont dès à présent gérées par ce nouveau système. Le travail va se poursuivre avec le service finance et d'ici fin mars avec les autres services.

Et pour terminer, communication sur l'installation du nouveau matériel informatique au cours des 2 premières semaines de mars et dès que toutes les options technologiques auront été validées, M. Jean de Wolff de Moorsel informe qu'il pourra s'atteler à rédiger le préavis que le Conseil a demandé.

### **Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, prend la parole.

En ce qui concerne la Plage de Promenthoux, il informe le Conseil que des améliorations sont prévues pour le parcage de tous les types de vélos et en ce qui concerne les voitures, l'extension du parcage le long de Route de la Côte Rôtie. Les zones de parcage vont être légalisées et la PNR sera dès lors autorisée à amender les parcs dans les zones non autorisées. Des réparations de la chaussée et des accotements vont être entrepris et des réglementations sont prévues pour la mise à l'eau des paddles à la suite de nombreuses réclamations. M. Jean-Marc Bettems est confiant que toutes ces mesures seront effectives à l'ouverture en avril. Il souhaite aussi qu'on puisse prendre le temps de constater les effets de ces améliorations avant d'en prévoir d'autres dans le futur.

Il termine par quelques points concernant la Déchetterie. Une vidéo peut dès maintenant être visionnée sur place (dans la zone qui stocke les gros objets). Elle dure environ 15 minutes, elle donne les statistiques sur plusieurs années de l'évolution de la gestion de tous les différents types de déchets traités par la

commune de Prangins. Cette vidéo répond aux questions que l'on se pose : que fait-on de ces déchets, où sont-ils acheminés, quelles sont les distances qui sont appliquées aujourd'hui pour transférer ces déchets. Il y a aussi toute une sensibilisation au tri en particulier du PET qui n'est pas toujours bien respecté alors que cette matière, si triée correctement, est entièrement recyclable. Une réflexion est également en cours sur la gestion des plastiques qui arrivent en grandes quantités dont une grande partie ne peut être recyclée et qui est remélangée aux ordures ménagères. Très prochainement, le recyclage du polystyrène, du sagex va être introduit. Il partira à Féchy dans une installation où il sera broyé et mis en pain de polystyrène pour repartir à Châtel St Denis où il servira à produire des panneaux d'isolation. C'est une amélioration, car ce polystyrène partait dans les gros déchets. Un autre projet est le recyclage des cannettes en aluminium.

Le dernier point concerne les travaux au pont de la Redoute

Il se prépare le transfert du nouveau tablier du pont qui est en construction sur place. Cette opération aura lieu dans la nuit du 23-24 avril et les abords du site seront fermés à toute circulation du samedi 12H00 au dimanche et 7H00. Cette intervention nécessite de gros moyens de sécurisation et de gestion du trafic des riverains et pour les usagers des trains qui seront suspendus entre 22H00 et 7H00 du matin. Une deuxième étape est prévue dans la nuit du 18-19 juin 2022. M. Jean-Marc Bettems est très content de pouvoir annoncer que les travaux n'ont qu'un seul jour de retard. Pour terminer, il encourage les habitants à faire preuve de retenue et de ne pas encombrer les alentours lors de la manœuvre afin de garantir le bon déroulement en toute sécurité de cette opération certes spectaculaire.

**11/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant la commission consultative des projets municipaux des conseillers MM. Samir Abid et Léo Durnat**

MM. Léo Durnat et Samir Abid remercient la Municipalité pour la réponse. Ils ont pris bonne note de celle-ci.

La parole n'est plus demandée. La PRESIDENTE propose de passer au point 12.

M. Sébastien Rumley demande pourquoi on ne prend pas acte de la réponse. La PRESIDENTE répond qu'on ne prend pas acte d'une réponse à une interpellation, seulement dans le cas d'une réponse à un postulat.

**12/ Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du Projet de modification du règlement du Conseil communal en vue de la création d'une commission permanente de l'énergie, du climat et de la durabilité (CECD) du conseiller Yvan Buccioli.**

La PRESIDENTE appelle M. Léo Durnat, rapporteur, pour lire les conclusions du rapport.

M. Léo Durnat lit les conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante

Vu le projet de modification du règlement du Conseil communal en vue de la création d'une commission permanente de l'énergie, du climat et de la durabilité (CECD) élaboré par M. Yvan Buccioli

Vu l'article 66 du règlement du Conseil communal qui stipule de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité

décide

d'accepter ce projet et de le renvoyer à la Municipalité ; à charge à cette dernière de préparer dans les six mois un préavis sur cette modification du règlement du Conseil communal

La PRESIDENTE demande si M. Léo Durnat souhaite rajouter un commentaire.

M. Léo Durnat rend le Conseil attentif que décider ce soir de renvoyer ce projet à la Municipalité ne signifie pas nécessairement qu'on l'approuve tel quel mais que le thème qu'il aborde mérite d'être approfondi.

A la demande de la PRESIDENTE, Mme La Syndique n'a pas de commentaire à apporter si ce n'est de se poser la question si ce projet de modification pourra être intégré dans le cadre de la motion qui a déjà été déposée par M. Jacques Auberson pour la réactualisation du règlement du Conseil communal.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Vote pour envoyer le projet à la Municipalité.

**L'envoi du projet rédigé de M. Yvan Buccioli à la Municipalité  
a été approuvé par  
38 oui, 3 non et 2 abstentions.**

M. Yvan Buccioli prend la parole pour remercier le Conseil. Il relève qu'un pas en avant est fait en proposant la création d'une commission de durabilité, de l'énergie et du climat. Le Conseil pourra bien sûr se saisir de la proposition de la Municipalité pour modifier ou non un certain nombre d'éléments. Mais aujourd'hui un signal est donné, que le Conseil s'intéresse à la question climatique et de la durabilité et qu'il souhaite se doter d'un outil de travail qui sera une commission qui va réfléchir à ces questions.

#### **14/ Préavis à venir.**

Mme la Syndique prend la parole et informe le Conseil que 11 préavis sont planifiés pour être déposés au Bureau du Conseil communal entre janvier et juin 2022 qui sont les suivants :

**Au service administration générale et relations extérieurs** : le rapport de gestion.

**Au service urbanisme** : Révision du PGA et de son règlement et la révision du règlement perception émoluments aménagement territoire (demande de crédit de réalisation)

**Au service affaires sociales, enfance et jeunesse** : le rapport sur le centre d'animation.

**Au service bâtiments** : réalisation de sanisettes WC public au sein de l'espace détente des Abériaux (réalisation), entretien/isolation énergétique du bâtiment du Collège de la Comble 3<sup>ème</sup> étape (crédit de réalisation)

**Au service finances** : les comptes

**Au secteur informatique** : le remplacement du parc informatique

**Au service travaux publics, déchets, voirie et espaces verts** : le remplacement véhicules et machines secteur voirie et espaces verts, la réfection du colombarium au cimetière, l'arrêt de bus aux Mélèzes et la réfection des rails de guidage à la déchetterie.

#### 15/ Propositions individuelles et divers

M. Sébastien Rumley prend la parole pour signaler qu'il reçoit régulièrement le courrier postal de la PRESIDENTE et inversement, la PRESIDENTE celui de M. Sébastien Rumley (pour information le numéro est identique à des rues différentes). Les deux se sont plaints à plusieurs reprises auprès de la poste. Il demande si d'autres personnes connaissent ce problème où on peut s'adresser pour le résoudre.

Mme Caroline Serafini pose une question à Mme la Syndique concernant l'information que celle-ci a communiquée au sujet le projet de fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) et demande s'il n'y aura plus d'hélicoptères sur l'aérodrome de Prangins.

Mme La Syndique confirme qu'il n'y aura plus d'hélicoptères autorisés, dès lors que la fiche sera adoptée par le Conseil fédéral et cela devrait encore se faire en 2022.

M. Daniel Bujard pose la question suivante : si le référendum est accepté par la population, l'effet sur le taux d'imposition sera-t-il immédiat ou rétroactif. Il demande également pendant combien de temps cette décision sera valable, pour une année ou pour toute la législature.

M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, informe le Conseil que les acomptes sont actuellement basés sur un taux à 58. Dès le moment où un nouveau taux sera fixé et validé par le Canton les acomptes seront recalculés rétroactivement et pour répondre à la deuxième question de M. Daniel Bujard, ce taux sera valable pour toute l'année 2022 et pas seulement à partir du vote.

M. Daniel Bujard demande si la Municipalité peut donner une estimation du coût

du référendum. M. Jean de Wolff de Moorsel relève que cela n'est pas possible car le traitement de ce référendum va impliquer le travail de plusieurs personnes dans des services différents. M. Daniel Bujard souhaitant une réponse, M. Jean de Wolff de Moorsel va se renseigner pour essayer d'obtenir une estimation.

M. Nicolas Aeschmann remarque que le problème se trouve au niveau du budget. La commune va fonctionner pendant les premiers mois de l'année avec un budget basé sur la décision du Conseil d'un taux à 58. Si on vote en mai et que potentiellement en juin on revient à un taux à 55, il va falloir économiser environ CHF 900'000.- et il faudra se poser la question sur quels postes cette économie sera faite.

M. Jean de Wolff de Moorsel répond que le Conseil a validé un budget lors de la séance du 14 décembre avec un cahier des charges et des revenus. Que les revenus changent en cours d'année, soit parce qu'il y a une modification du taux d'impôt soit parce qu'on a mal estimé le niveau de rentrée fiscale, ne change rien au fait que le budget des charges est voté et sera donc dépensé. Il ne va donc rien se passer au niveau des charges en lien avec cette modification du taux d'imposition. Donc la résultante sera au lieu d'avoir un budget légèrement excédentaire de CHF 300'000.-, on aura un budget déficitaire de CHF 600'000.-

Mme Rachel Cavargna-Debluë demande plus de clarté dans les emails reçus du secrétariat en ce qui concerne l'envoi des documents pour les séances, le contenu des courriers postaux ne correspondant pas toujours aux informations contenues dans les emails qui les précèdent. La PRESIDENTE explique que dès que la Municipalité officialise un préavis celui-ci est directement transmis d'abord par email et ensuite en version papier aux conseillers. Cependant ce préavis ne sera pas traité immédiatement, les commissions devant se réunir pour rédiger leur rapport. Le conseiller doit dès lors conserver à part les documents qui seront traités ultérieurement, car ils ne seront pas réimprimés.

M. François Krull a lu avec attention la présentation sur le centre d'animation qui a été envoyée par email, n'ayant pas pu être présentée lors de la séance du Conseil du 14 décembre dernier. Il trouve que l'enthousiasme des personnes qui y sont actives est bien communiquée au lecteur. Par contre, il trouve malheureux et très gênant que l'on fasse référence aux récentes déprédations pour justifier l'existence de ce centre auprès de certaines personnes. Il cite ainsi une phrase du rapport : « un jeune qui vient au centre est un jeune qui ne traîne pas dans la rue ». Par extension, en dehors des 30 jeunes qui fréquentent le centre, les 250 jeunes restants traînent dans la rue. Si le document devait être plus largement diffusé, M. François Krull invite la Municipalité à nuancer ces propos. L'immense majorité voit dans ce centre d'animation la possibilité de faire participer les jeunes, le plus tôt possible, à une communauté d'habitants de Prangins et non pas un moyen d'améliorer la sécurité et d'éviter les tags et autres déprédations.

Mme Alice Durgnat Levi, Municipale, remercie du commentaire et il en sera tenu compte.

M. André Fischer revient sur le sujet soulevé par Mme Caroline Serafini sur l'interdiction des hélicoptères à l'aérodrome de Prangins. M. André Fischer cite quelques extraits d'un article daté du 12 janvier 2022 paru dans le journal de la Côte: « Les hélicoptères bientôt interdit à Prangins » « La demande émane de la

Commune » « Le dossier est sans appel » « Retour donc à la case de départ de 1970 ». « C'est l'un des arguments de la Municipalité ».

Avant de développer son intervention, Monsieur André Fischer a deux questions pour la Municipalité : pourquoi les hélicoptères avaient été interdits en 1970 et quel est le nombre de mouvements annuels. Dans le public, il y a une confusion entre les vols commerciaux et les vols qui partent et atterrissent à Prangins.

M. André Fischer donne son explication à l'interdiction des vols d'hélicoptères. A l'époque, Prangins avait le statut d'aérodrome, différent d'un champ d'aviation. Il abritait les vols à voile, avant leur départ pour Montricher, ainsi qu'une école d'aviation prospère. Les mouvements journaliers dépassaient en nombre l'aérodrome de Genève. Le responsable de l'école désirait augmenter les heures autorisées et le nombre de mouvements journaliers. La demande avait été refusée par la Municipalité. Furieux, il avait menacé de faire atterrir des hélicoptères et c'est suite à cette menace que la Municipalité a interdit les vols d'hélicoptères en 1970.

M. André Fischer a lu la fiche PISIA et il a écrit à l'Office fédéral de l'aviation. Il lit la lettre au Conseil (cf. annexe).

Mme Corinne Kappeler prend la parole, La Municipalité s'est référée à l'impact climatique et sur la biodiversité qu'ont les vols d'hélicoptères. Mme Corinne Kappeler demande si des études sont à disposition pour étayer ce constat. Etant donné que le nombre de vols, situé autour des 9'000, ne sera au total pas réduit, Mme Corinne Kappeler ne comprend dès lors pas l'argument climatique avancé par la Municipalité.

Mme la Syndique explique qu'aucune étude n'a été faite étant donné que les hélicoptères ne sont pas censés survoler le secteur de la Promenthouse et de l'embouchure de celle-ci. Les projections qui ont été faites ont été basées sur les arguments avancés par le service de l'environnement cantonal. Les spécialistes qui composent ce service ont jugé l'impact suffisamment alarmant pour préconiser de ne pas créer cette trajectoire dans cet espace-là. Mme la Syndique explique aussi que la démarche climatique avancée par la commune de Prangins, rejoint celle poursuivie par les communes avoisinantes, à savoir de viser par ses actions la réduction des émissions de CO2. En effet, il est maintenant établi qu'il y a une corrélation entre les émissions de CO2 et la diminution de la biodiversité. Les spécialistes du service de l'environnement cantonal, lors des séances de coordination ainsi que les spécialistes de Région de Nyon se sont exprimés de manière très claire par rapport au potentiel de dégât qui pourrait être provoqué par l'autorisation formalisée de vols d'hélicoptères au-dessus de l'embouchure de la Promenthouse et le long de la Promenthouse.

Mme Corinne Kappeler ne comprend pas comment on peut prendre une décision basée sur des suppositions. Elle estime qu'on devrait pouvoir s'appuyer sur des constatations concrètes.

Mme la Syndique répète que les hélicoptères ne sont actuellement pas formellement autorisés à survoler cette zone et que de ce fait aucune étude n'a pu être réalisée à ce jour.

M. Peter Dorenbos suggère qu'on établisse une règle qui permettent aux hélicoptères de suivre la même trajectoire d'atterrissage que les avions.

M. Sébastien Rumley souhaite que l'on passe à un autre sujet, celui-ci étant de son avis épuisé.

M. François Krull relève qu'un procès d'intention est fait à la Municipalité, alors que c'est fondamentalement la Confédération et le Canton qui « donne le la dans cette histoire ». Depuis environ une trentaine d'années, une zone de protection qui commence à Rive et finit à la Dullive a été définie. Théoriquement sur cette zone, on doit voler à minimum 500 m du sol et les hélicoptères ne peuvent pas faire une approche en dessous de cette altitude. Il faudrait donc trouver une autre trajectoire. La proposition de M. Peter Dorenbos n'est pas faisable pour les raisons de sécurité, les avions et hélicoptères ne se déplaçant pas à la même vitesse. Il existe très peu d'aérodromes où les chemins d'approche des avions et des hélicoptères sont les mêmes. M. François Krull explique que techniquement il serait possible de faire une approche au-dessus du village de Prangins, 100 m côté Jura de la Route Suisse et de faire ensuite un virage coudé vers l'aérodrome. Mais ceci générerait beaucoup de bruit. M. François Krull conclut donc que ce n'est pas simple et que le dossier n'est pas entre les mains de la Municipalité. Pour terminer M. François Krull aimerait mentionner que l'OFAC va terminer la fiche d'installation sur la base de la consultation qui s'est terminée le 28 janvier. Le Conseil fédéral va la valider et sauf erreur, cela sera mis à l'enquête, probablement d'ici une année et ce sera le moment pour la population de s'opposer au fait que les hélicoptères ne seront plus dans le règlement d'exploitation de l'Aérodrome de Prangins.

M. Yvan Buccioli prend la parole. Il souhaite soumettre 4 questions posées en deux temps :

1. Quelle politique la Municipalité compte-t-elle mettre en place pour favoriser la construction de logements à loyers abordables ? Ces logements devant permettre notamment de loger nos jeunes qui sans cela sont obligés de quitter le village. Cette politique fait-elle partie du cahier des charges de la révision du PACOM? Et si oui, quelle est l'ampleur des projets considérés.
2. La PPA du centre du village est en révision depuis plus de 10 ans. Les parcelles qui sont situées en son centre, en zone constructible, sont petites, étroites et mal disposées. Elles ne permettent pas un aménagement rationnel du sol. La Municipalité a-t-elle l'intention de lancer un remaniement parcellaire pour en favoriser la constructibilité ?
3. Enfin, l'EMS annoncé à tort sur la parcelle 127 de la Commune, alors même que la décision du Conseil n'est pas prise et que celui-ci n'a pas été consulté, ne pourrait-il pas voir le jour au centre du village, justement ? Il pourrait en aller de même de la construction de logements d'utilité publique.

Il remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir répondre à ces trois questions d'ici à la prochaine séance.

Mme la Syndique informe que les réponses à ces questions seront rendues à la prochaine séance par l'ensemble de la Municipalité.



Mme Chantal Lauper a deux remarques. La première pour rappeler que la lumière reste allumée toute la nuit dans le bâtiment de la cantine au 2<sup>ème</sup> étage. Lorsqu'elle l'a signalé au service technique, on lui a répondu que cela n'était pas très grave au niveau coût. Mais Mme Chantal Lauper insiste que cet éclairage constant cause des nuisances en termes de pollution lumineuse pour le voisinage direct et pour elle-même en premier, car elle a sa chambre à coucher juste en face. En ce qui concerne la vidéo qui tourne à la déchetterie, elle trouve que ce n'est pas très pratique de la visionner avec des enfants sur place, il faudrait aussi la mettre sur le site de la commune.

Mme Alice Durgnat Levi, Municipale remarque que les lumières sont activées par des détecteurs et constate qu'il y a donc un problème qu'il faudra adresser.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, va se renseigner pour poster la vidéo sur le site.

M. Blaise Cartier demande si les grilles MüBA qui ont été mise le long du chemin des Emossières pour des raisons de sécurité sont installées de manière définitive ou si elles seront remplacées par des murs anti-bruit ou de sécurité. Mme la Syndique va se renseigner auprès des CFF. Elle pense que ces grilles ne sont peut-être pas provisoires étant donné que des passages pour la faune ont été aménagés.

M. Peter Dorenbos a la réponse. Il informe que les CFF ont mis tout le secteur à l'enquête l'année passée, ce dossier a été déposé pendant un mois au greffe. Ces grillages ont été mis à titre provisoire en attendant que les CFF décident d'aller de l'avant avec la construction des protections définitives.

M. François Krull a une question à l'attention de la Municipalité. Le Conseil de la législature précédente avait voté un crédit d'une centaine de milliers de francs pour un projet « défi citoyen ». Il demande si ce projet va être concrétisé et si oui quand, et est-ce qu'il a encore une raison d'être.

Mme Alice Durgnat Lévi, Municipale, répond qu'un premier rendez-vous avec M. Humbert, mandataire de ce projet a déjà eu lieu et un deuxième est agendé. Au mois de mai-juin, les personnes intéressées pourront être accueillies et les interviews commencés. Le projet a toujours lieu d'être, car il y a toujours un intérêt de la part du citoyen de connaître son impact et comment il peut le réduire.

M. Léo Durgnat aimerait apporter une suggestion en ce qui concerne la transmission du procès-verbal. Il demande si le Conseil serait d'accord de ne recevoir le projet de procès-verbal qu'en version électronique et seulement le procès-verbal définitif en version papier.

La PRESIDENTE signale qu'il faut l'accord écrit de chaque conseiller qui ne souhaite pas recevoir de documents en format papier. Elle insiste que cela n'est pas gérable avec 55 conseillers.

M. Olivier Binz revient sur l'impact potentiel sur la zone protégée de la Promenthouse par les vols d'hélicoptères. Il insiste pour dire qu'on se trompe de cible. Le plus gros impact est généré par les paddles, en surnombre l'été, qui rentrent par l'embouchure de la Promenthouse pour la remonter. Il ne faut pas

penser qu'en interdisant les vols d'hélicoptères on règlera le problème de la biodiversité de la Promenthouse. Il faut entreprendre autre chose

M. Yvan Buccioli aimerait poser une dernière question à la Municipalité : « Le programme de législature au chapitre 2: Energie et climat, commence par une action de soutien , je cite: "**rapide et ambitieuse des plus de 60 actions concrètes et cohérentes de la politique climatique.**"

Au moment où la question sur le climat devient critique, je souhaiterai demander à la Municipalité de bien vouloir clarifier pour ce nouveau Conseil, la liste des mesures qu'elle entend mettre en œuvre, avec pour chacune d'elle la mention des dépenses qui y sont associées ?

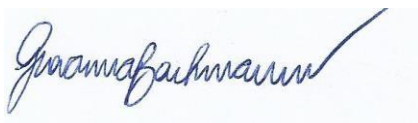
Je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir répondre à cette question d'ici à la prochaine séance, ou si nécessaire la suivante encore. »

Mme Alice Durnat Lévi, Municipale, demande à M. Yvan Buccioli de faire parvenir ces questions à la Municipalité.

## 16/ Contre appel

La présence est de 51 conseillers. La séance se termine à 22H00.

### CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



La Présidente  
Giovanna Bachmann



La Secrétaire  
Dominique Rogers

La présidente,  
Conseil Communal  
Prangins

David Brown  
Chemin de Trembley 3b  
Prangins

12 janvier 2022

Madame la présidente,  
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,

En raison d'une augmentation de ma charge de travail professionnelle, j'ai décidé de démissionner du conseil communal (et forcément la COFIN) au début 2022. Cette décision n'a pas été facile à prendre - j'ai beaucoup apprécié les activités du conseil communal. J'ai été impressionné par le niveau de professionnalisme et de rigueur du conseil, de la municipalité et de la COFIN.

Avec mes meilleures salutations,



David Brown

Marijana Mijanovic Rissi  
Route de Bénex-Dessus 15  
1197 Prangins

Mme Giovanna Bachmann  
Présidente du Conseil communal de Prangins

Prangins, le lundi 3 janvier 2022

### Démission du Conseil communal

Madame la présidente,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions de conseillère communale que j'ai occupé au sein de Prangins. En effet, à cause de mon déménagement dans la commune de Bussigny le 15 janvier 2022, je ne suis plus en mesure d'occuper cette fonction.

Le peu de temps que j'ai passé au sein du Conseil communal a été une expérience très enrichissante pour moi et c'est avec plaisir et fierté que j'ai exercé le mandat qui m'a été confié.

Mon lien profond avec Prangins ne sera pas rompu par mon déménagement. Je continuerai mon engagement autour de Prangins Baroque, resterai en contact avec de nombreux amis ici et je suivrai avec un vif intérêt le développement de ce beau village.

En vous souhaitant une merveilleuse législation et tout le meilleur pour la nouvelle année, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, mes salutations distinguées.

Marijana Mijanovic Rissi

